

Exposition des ISNPRPM* à l'amiante

Groupe de travail « Santé et sécurité des agents du secteur mer » - Amiante
(Organisations syndicales et DRH)

Cette réunion apporte quelques timides éléments de réponse vis-à-vis de nos interrogations.

Une lettre de mission conjointe *Inspection Générale des Affaires Maritimes / Inspection Générale des Affaires Sociales* est en cours de signature par les ministres concernés (Mme Pannier-Runacher pour l'écologie et Mme Vautrin pour le travail, la santé, la solidarité, les familles). La durée de la mission est prévue pour quatre mois.

Les organisations syndicales seront destinataires de la lettre de mission.

Une prochaine réunion intermédiaire aura lieu avant l'été pour échanger même si la mission est en cours.

* Inspectrice / inspecteur de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes

Le projet de lettre de mission

TRAME

La trame du projet de lettre de mission donnée par l'administration est la suivante :

- réunir les éléments d'objectivation d'exposition à l'amiante
- réunir les éléments pour faire évoluer les critères d'exposition (date...)
- proposer des mesures de prévention face au risque amiante.

L'administration indique proposer à la mission d'inspection qu'elle auditionne les organisations syndicales sur ce sujet.

PÉRIMÈTRE

Le périmètre de la mission concernera les agents qui assurent des missions d'inspection des navires en CSN mais également, à ne pas oublier, les collègues en ULAM qui inspectaient des navires par le biais de conventions entre DRAM et DDAM.

LES POINTS DE DIVERGENCE

Exposition environnementale

La DRH demeure attachée au concept d'exposition environnementale pourtant décriée par les témoignages des inspecteurs membres du groupe de travail.

Pour la CGT, faire des visites avec des ventilations continues en salle des machines, ou sur des moteurs en fonction dont les vibrations contribuent à la dissémination de fibres n'ont rien d'une exposition environnementale mais relèvent de l'exposition à l'amiante tout simplement.

Équipements de protection individuelle

La CGT a rappelé les problématiques d'inadaptation des EPI à l'exercice des visites des ISNPRPM (temps de port limité des masques papier, élimination ...).

Seuil d'exposition

La question du seuil d'exposition a été pointée par la CGT, c'est le sens de la directive européenne 2023/2668 du 22 novembre 2023 : « Vu que l'amiante est un agent cancérigène sans valeur seuil, il n'est pas possible scientifiquement de déterminer un niveau en deçà duquel l'exposition n'entraînerait pas d'effets néfastes sur la santé ».

De même, la CGT a rappelé un aspect technique important : Le seuil de définition d'une matière amiantée n'est pas défini internationalement mais nationalement. 0 % en France mais différent ailleurs (Asie notamment). De ce fait les audits dits « IHM » (inventaire des matières dangereuses) effectués à l'étranger sont refaits en France selon les « exigences COFRAC » (organisme de référence en France en matière d'accréditation).

Une injustice flagrante de non prise en compte de l'exposition des ISNPRPM à l'amiante

La DRH/DGAMPA a été informée des modifications apportées par l'arrêté du 27 décembre 2021, à la liste des ports susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante en faveur des dockers professionnels et personnels portuaires assurant la manutention avec un changement de date de 1994 à 2004, ce qui veut dire que des personnels qui restent sur le pont ou à la passerelle des navires ont droit au C3A alors que les ISN qui inspectent intégralement les navires et particulièrement la machine ne sont pas assujettis au C3 après 1996.

Un groupe thématique dédié aux ISNPRPM existe au SNPAM CGT, joignable sur notre mail : snpam-cgt.syndicats@icarre.net (objet : Amiante CSN).

Nous vous proposons également de nous adresser vos fiches d'exposition « amiante » (objet : Amiante CSN fiches exposition).

J'adhère au SNPAM CGT

Bulletin à télécharger sur le site du syndicat :

ADHÉSION, mode d'emploi

